

Objet : RD - Débat d'orientations budgétaires 2023 de Grand Chambéry

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Christophe Richel à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 16

Jimmy Bâabâa - Stéphane Bochet - Salim Bouziane - Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Alain Gaget - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 janvier 2023

délibération n° 026-23 C

objet **RD - Débat d'orientations budgétaires 2023 de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle qu'en application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération porte sur les grandes tendances budgétaires 2023 qui se dégagent dans un contexte financier contraint, aborde les moyens d'y faire face et réaffirme les orientations que souhaite suivre l'exécutif.

Sont précisés dans ce rapport :

- les orientations budgétaires 2023,
- les engagements pluriannuels envisagés jusqu'en 2026,
- l'évolution des taux de fiscalité,
- la structure de la gestion de la dette,
- l'évolution des dépenses et des effectifs et leur évolution prévisionnelle,
- les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Vu les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu la délibération n° 176-22 C du Conseil communautaire du 10 novembre 2022 prenant acte de la présentation du rapport pluriannuel 2009-2026 de la dette de Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 janvier 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023 et la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,

Article 2 : prend acte de l'obligation de transmission du rapport d'orientations budgétaires aux communes membres de Grand Chambéry.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **026-23 C**

Objet de l'acte : RD - Débat d'orientations budgétaires 2023 de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Budget primitif 1 - Débat d'orientations budgétaires

Date de l'acte : 31 janvier 2023

Annexe(s) :
Evaluation qualitative et quantitative 2022 - Projet d'agglomération - Actions coeur de cible : 33 actions,
Evaluation qualitative et quantitative 2022 - Projet d'agglomération - Autres actions "non coeur de cible" (90 actions),
Rapport d'orientation budgétaire

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28762H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28762H1

Date de transmission en Préfecture : 31 janvier 2023

Date de réception en Préfecture : 31 janvier 2023

Publication sur le site internet: mercredi 01 février 2023